Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260224-20260224_DELIB3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 24 février,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R., LE DOUJET C.
SECRETAIRE : COLIN J.-C.

20260224 – DELIB3 : DEVIS PLANCHERS SOUS CLOCHES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux des cloches de l'église sont en rénovation auprès de l'entreprise BODET. En descendant les cloches, l'entreprise s'est aperçue que les planchers sous cloches étaient en mauvais état.

Il présente le devis de l'entreprise BODET pour le remplacement des planchers techniques, pour un montant HT de 2 541,00 €. L'intervention se fera au moment de la repose des cloches, ce qui évite des frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- valide le devis présenté,
- autorise le Maire à le signer,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

